



Règlement du Challenge Asptt Vol Moteur 2016 (Version 1.0)

1- Chaque membre de l'ASPTT Poitiers section Vol Moteur, qu'il soit pilote ou élève, est automatiquement inscrit pour ce Challenge 2016. Toutefois, si un membre du club ne souhaite pas figurer au résultat de ce Challenge, il lui suffit de le faire savoir par courriel à l'organisateur.

2- Chaque membre du club participant à ce Challenge accepte par avance le présent règlement et s'engage à ne pas contester ou entraver son fonctionnement sous peine d'être immédiatement disqualifié. La bonne humeur et la convivialité sont à la base de ce challenge.

3- **Chaque pilote s'engage à respecter scrupuleusement les règles du vol en VFR, la réglementation aérienne et à observer la plus grande prudence. Chaque pilote est entièrement et seul responsable de ses actes.**

4- Le Challenge commence le **vendredi 1^{er} janvier 2016 et se terminera le samedi 31 décembre 2016**, sauf modification exceptionnelle pouvant être décidée par l'organisateur ou par le Président.

5- Les participants n'ont aucun document ou résultat à communiquer. Les résultats et les classements seront établis par l'organisateur uniquement à partir des informations saisies par chaque pilote dans OpenFlyers.

6- Le principe de ce Challenge est très simple : **faire un maximum d'heures de vol en « navigation »**. Tout vol enregistré dans OpenFlyers sera qualifié de « **navigation** » non pas en cochant la case prévue à cet usage, mais répondant à l'un des deux critères suivants :

- un vol dont le terrain de départ ou d'arrivée n'est pas LFBI (Poitiers Biard)
- un vol en circuit à partir de LFBI (Poitiers Biard) et d'une durée supérieure à 59 minutes.

7- Chaque vol sera comptabilisé pour son pilote en points. Chaque minute de vol rapportera un point. Le nombre de points calculé pour chaque vol sera multiplié par le coefficient ci-dessous :

Terrain de départ	Terrain d'arrivée	Coefficient multiplicateur
LFBI	LFBI	1,00
X	LFBI	1,25
LFBI	X	1,50
X	X	1,75
X	Y	2,00

8- Le Challenge se déroulera en 12 étapes calendaires du 1^{er} au dernier jour du mois. A la fin de chaque étape, le vainqueur de l'étape bénéficiera d'un bonus de 50 points, le second d'un bonus de 20 points, le troisième d'un bonus de 10 points. En cas d'égalité, les points de bonus seront partagés. Un classement général sera établi après chaque étape qui servira à désigner le podium final.

10- L'organisateur pourra éventuellement modifier ou compléter ce règlement si cela est nécessaire, moyennant d'en informer les participants par courriel.

Bons Vols

Bernard Decarroux
Animateur des vols
bernard.decarroux@gmail.com
0681439362